

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :
**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER**
☎ **05.56.73.29.26**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020
D15102020/119**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS : Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA,
Membres titulaires : Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON,
Tony TRJOULET, Jean Luc PIQUEMAL, Frédéric QUILLET, Catherine GIANNORSI,
Stéphane MARGALEF, Karine FORGERON, Christophe BIROT, Patrick BURAN,
Pascale MARZAT, Hervé CAZENAVE, Adrien DEBEVER, Alexia BACQUEY,
Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL,
Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Liliane DUBOIS, Christine GRASS,

ETAIENT REPRESENTES : Laurent PEYRONDET (pouvoir Hervé CAZENAVE),
Jean-Pierre DUBERNET (pouvoir Marie-Hélène GIRAL),
Catherine ROBINEAU (pouvoir à Patrick MEIFFREN),
Evelyne MOULIN (pouvoir Xavier PINTAT),
Jean-Marie BERTET (pouvoir Tony TRJOULET),

ETAIENT ABSENTS : Thierry DESPREZ,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jacques BIDALUN, Jean-Marie REVAILLER, Valérie DA COSTA OLIVERA,
Membres suppléants remplaçant
un membre titulaire

Membres suppléants : Bernard VILLENEUVE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène GIRAL

**Objet : INSTALLATION DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
(GNAU)**

Rapporteur : Franck LAPORTE, 2^{ème} Vice-président

Vote : UNANIMITE

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, le Gouvernement souhaite que chacun puisse saisir l'administration par voie électronique (Saisine par Voie Electronique). Le dépôt dématérialisé et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme seront généralisés à partir du 1er janvier 2022.

Considérant que pour répondre à cette obligation la communauté de communes, en lien avec les communes adhérentes au service commun d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), a procédé à l'acquisition et au déploiement d'un télé-service : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU),

Considérant qu'il appartient à la communauté de commune d'approuver le règlement en vigueur pour les usagers définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme, via le GNAU,

Il est proposé au conseil communautaire, d'approuver le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique de la Communauté de Communes, des demandes d'autorisation d'urbanisme (cf. annexe).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau du 1^{er}/10/2020, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine des demandes d'autorisation d'urbanisme en annexe,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique de la Communauté de Communes, des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote : Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC SUR MER, LE 15 OCTOBRE 2020



LE PRÉSIDENT,

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde